CONTRAT DE PARTENARIAT

Entre

« Le CCGIM » (Cabinet Conseil et de Gestion Immobilière) ; représenté par Monsieur BAGAYOGO Amadou, gérant dont le siège social est situé à YOPOUGON ATTIE 9ième tranche (OFFOUMOU YAPO) - Immeuble HADJA SIDIBE KADIATOU.

Appartement N° A0-1,

Et

MONSIEUR AMARA SYLLA

N° CC : 7407291W

CONTACTS : 21 BP 3878 ABIDJAN 21 – Mobile : 05 53 76 55

N° CPTE : BICICI : 0955810243400129

OBJET :

Monsieur AMARA SYLLA met à la disposition du CCGIM la somme de Trois millions (3 000 000) de Francs CFA à titre de prêt.

1. Ce prêt est remboursable sans intérêt.
2. Le remboursement débute le 31 janvier 2020
3. La mensualité de remboursement est de 100 000 F CFA

DURÉE DU CONTRAT

1. Le prêt est consenti pour une durée de 30 mois.
2. Début des remboursements : 31 Janvier 2020
3. Fin des remboursements : 30 Juin 2022

DIVERS :

1. Les mensualités sont versées sur le compte bancaire indiqué par le partenaire.
2. Une copie du reçu de versement est adressée au partenaire.

Fait à Abidjan, le ……………..………………… 2019 en deux exemplaires, chaque partie ayant retiré son exemplaire.

BAGAYOGO AmadouAmara SYLLA

**Le Gérant Le Partenaire**